

École Notre-Dame-du-Rosaire

7660, rue Notre-Dame Ouest
Trois-Rivières (Québec) G9B 1L9

Téléphone : 819-377-4438

Télécopieur : 819-377-4563



PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 À 19 H À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Sont présents :	Madame Audrey Allard	Représentante des parents
	Madame Lyza Frenette	Représentante des parents
	Madame Hélène Gervais	Représentant des parents
	Madame Chantal Leblanc	Représentante du personnel, enseignante
	Monsieur Pierre-André Robillard	Représentant des parents
	Madame Mélanie Poirier	Représentante des parents
	Madame Ivia Gato Arano	Représentante du service de garde
	Madame Allissane Ruiz-Blanchette	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Caroline Noël	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Geneviève Milot	Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
Madame Mélanie Petitclerc	Directrice adjointe

1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par madame Geneviève Boulanger.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Pierre-André Robillard, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 21 mai 2024 tel que proposé.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2024.

079-CE
210524-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lyza Frenette, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 16 avril 2024

Costume éducation physique obligatoire : L'école n'ira pas de l'avant avec le costume obligatoire pour tous. L'école propose plutôt d'offrir une gamme de vêtements aux couleurs de l'école. Les parents pourront ou non faire l'achat de ses vêtements au courant de l'année. Nous souhaitons ainsi stimuler le sentiment d'appartenance à l'école. Des démarches suivront à l'automne 2024.

6. Correspondance

Les nouveaux membres du conseil d'établissement doivent compléter un formulaire attestant qu'ils ont suivi la formation obligatoire d'ici le 31 mai 2024.

7. Formation des membres du CÉ

Deux fiches thématiques sont présentées :

- Fiche 7 : Les règles de conduite et les mesures de sécurité
- Fiche 17A : Programmes des services complémentaires

8. Information de la direction

a) Organisation scolaire 2024-2025

En date du 21 mai, nous avons 290 élèves inscrits pour l'année scolaire 2024-2025 répartis de la façon suivante :

- Préscolaire 4 ans : 1 classe
- Préscolaire 5 ans : 2 classes
- 1^e année : 2 classes
- 2^e année : 2 classes
- 3^e année : 1 classe
- 4^e année : 1 classe
- 3^e-4^e année : 1 classe
- 5^e année : 1 classe
- 6^e année : 2 classes
- Annexe 49 : 1 enseignante
- Aide à la classe : offerte dans certaines classes seulement.

Services complémentaires :

- 2 éducatrices spécialisées
- 2 journées de psychoéducation
- 1 journée de psychologie

b) Suivi au vécu de l'école

La direction, Madame Geneviève Boulanger, présente les activités vécues à l'école :

- Animation en classe « L'Arbre dans tous ses sens »
- Les poussins en 3^e année
- La journée porte ouverte du préscolaire pour nos futurs élèves

9. Sujets de discussion

a) Mesures dédiées et protégées

079-CE
210524-03

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été fait par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas parties du budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Milot, il est résolu à l'unanimité :

D'ATTESTER que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'ATTESTER que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement

079-CE
210524-04

b) Rentrée progressive au préscolaire

Madame Geneviève Boulanger, directrice, présente les orientations de notre Centre de service scolaire du Chemin-du-Roy concernant l'entrée progressive des élèves du préscolaire 4 ans et du préscolaire 5 ans. Ils peuvent bénéficier d'une entrée progressive établie sur un maximum de 6 jours pour la prochaine année scolaire.

CONSIDÉRANT les orientations notre commission scolaire concernant l'entrée progressive;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire aide les élèves à mieux s'intégrer dans leur classe;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Poirier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER une entrée progressive établie sur un maximum de 6 jours pour les élèves du préscolaire 4 et 5 ans.

c) Code de vie 2024-2025

Madame Geneviève Boulanger, directrice, présente les règles de sécurité et de conduite de l'école.

079-CE
210524-05

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité qui s'y rattachent;

CONSIDÉRANT que le personnel de l'école a participé à l'élaboration de la proposition, conformément à l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Hélène Gervais, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le code de vie pour l'année 2024-2025 tel que déposé, dont une copie est versée en annexe 3 du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

d) Règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre

Le document des Règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre sont présentés par madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école.

e) Normes et modalités d'évaluation

Les normes et modalités d'évaluation sont présentés aux membres du conseil d'établissement et insérer à l'annexe 4.

f) Vente de légumes

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, sous forme de don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition de campagne de financement qui respecte les lois, règlements et politiques du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les précisions nécessaires pour certains points entourant la campagne de financement proposée;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du conseil d'établissement n'a déclaré un intérêt personnel dans la campagne de financement proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre-André Robillard de tenir la campagne de financement ayant les caractéristiques suivantes :

- La vente de plants de légumes et de fines herbes pour amasser des fonds pour la classe de 5^e année.
- Distribution des feuillets publicitaires pour la publicité du marché aux puces et la vente des plants de légumes.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Poirier il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la campagne de financement présentée.

10. Services de garde La Ribambelle

a) Informations générales

Mme Ivía Gato Arano nous informe que les activités vécues lors de la semaine des services de garde ont été un grand succès chez les élèves. Nous avons eu une belle participation!

11. Affaires diverses

a) Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières

La direction propose d'apporter une modification aux principes

CONSIDÉRANT que les différentes politiques du centre de services scolaire balisent certains frais ainsi que leur gestion;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);

CONSIDÉRANT les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Gervais.

D'APPORTER une modification aux principes proposés soit de retirer le point suivant :

« Les montants des frais demandés doivent être similaires pour toutes les classes d'un même niveau pour un même programme d'étude régulier, pour un même programme pédagogique particulier, au sein de l'établissement. La classe multiniveau pourrait être cependant un peu différente en lien avec les ajustements nécessaires.

Cette modification permet plus d'autonomie professionnelle dans le choix du matériel et des stratégies d'enseignement chez les enseignants. Les membres du conseil d'établissement accueillent favorablement ce changement.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente madame Audrey Allard, accueille favorablement la proposition de Mme Caroline Noël de procéder à la levée de la séance à 20h16.



Signature de la présidente



Date



Signature de la secrétaire



Date